

<https://47.snuipp.fr/Stage-syndical-inclusion>



# Stage syndical « inclusion »

- SNUipp 47 - Information et formation syndicales -

Date de mise en ligne : vendredi 26 août 2022

Dernière mise à jour : 8 septembre 2023

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

## Sommaire

- [Lieux et horaires :](#)
- [Inscription auprès de la FSU-SNUipp 47 :](#)
- [Formalités administratives :](#)
- [Modèle d'autorisation \(à reproduire à la](#)
- [Les frais de déplacement :](#)

La FSU-SNUipp47 organise deux stages syndicaux à destination des collègues intéressé-es par la thématique de « l'école inclusive », avec la présence de Serge Bontoux, du secteur éducation-ASH de la FSU-SNUipp et Paul Devin, du Syndicat National des Personnels d'Inspection de la FSU, président de l'Institut de Recherches de la FSU.

## Lieux et horaires :

- Le premier stage se déroulera le lundi 13 novembre de 09h30 à 16h30 à Agen à l'INSPE.
- Le second le mardi 14 novembre de 09h30 à 16h30 à Marmande, Cité scolaire.

## Inscription auprès de la FSU-SNUipp 47 :

Il faut s'inscrire par le formulaire ci-dessous. Nous vous enverrons une convocation à joindre à votre demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale.

En ligne, par le formulaire ci-dessous :

Remarques : remboursement des frais de déplacement pour les adhérent-es à jour de leur cotisation ainsi que d'une participation de 5 € pour les frais de restauration.

## Formalités administratives :

- Il convient juste de prévenir son IEN, un mois à l'avance.
- Une attestation de présence sera fournie sur place.

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son IEN un mois avant le stage. Cette demande doit donc être déposée au plus tard le 13 octobre 2023 pour le stage d'Agen et le 14 octobre pour le stage de Marmande.

Cette autorisation est de droit. Chaque agent-e, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an.

Le stage est ouvert aux non-syndiqué-es.

## Modèle d'autorisation (à reproduire à la main)

Sélectionner la date et le lieu selon le stage choisi.

NOM. Prénom.

Grade ou fonction .

Établissement.

À - Nom de l'IEN

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

Lundi 13 novembre 2023/Mardi 14 novembre 2023 pour participer à un stage de formation syndicale.

Le stage se déroulera à AGEN/MARMANDE.

Il est organisé par le SNUipp-FSU47 sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A

Le

Signature

## Les frais de déplacement :

Ils seront remboursés aux syndiqué-es de la FSU-SNUipp 47 sur demande. Participation de 5€ pour le repas pour les syndiqué-es de la FSU-SNUipp 47.